



La Parole du Rav Brand

« Le peuple s'impatiente en route, et parla contre D.ieu et contre Moché : Pourquoi nous avez-vous fait monter hors d'Égypte pour que nous mourions dans le désert ? Car il n'y a point de pain, et il n'y a point d'eau, et notre âme est dégoûtée de cette misérable nourriture. Alors D.ieu envoya contre le peuple des serpents brûlants ; ils mordirent le peuple, et il mourut beaucoup de gens en Israël. Le peuple vint à Moché et dit : Nous avons péché, car nous avons parlé contre D.ieu et contre toi. Prie D.ieu afin qu'il éloigne de nous le serpent. Moché pria pour le peuple et D.ieu dit à Moché : "Fais-toi un serpent brûlant, et place-le au-dessus d'une perche ; quiconque aura été mordu, et le regardera, conservera la vie." Moché fit un serpent d'airain, et le plaça sur une perche ; et quiconque avait été mordu par un serpent, et regardait le serpent d'airain, conservait la vie[1]. »

Questions :

- Puisque de nombreux serpents mordaient les juifs, pourquoi dirent-ils : « Prie D.ieu qu'il éloigne de nous le serpent » en utilisant le singulier ?
- Pourquoi fallait-il fabriquer un serpent et pas autre chose ?
- Pourquoi le placer en haut d'une perche, et pas confectionner un serpent grand et haut ?

La situation des enfants d'Israël rappelle celle d'Adam et de Hava au Paradis. Ces derniers pouvaient y jouir de tous les délices des fruits paradisiaques, et les juifs aussi ; s'ils le voulaient, ils pouvaient jouir des goûts délicieux de la manne. De la même manière que jadis le Satan – qui est le mauvais penchant qui avait pris la forme de serpent – diffusait D.ieu en prétendant qu'il les privait des meilleurs goûts, le Satan séduisit les juifs pour qu'ils calomnient D.ieu, Moché et la manne[2]. Le serpent au Paradis était énorme et marchait sur des pieds, la tête en haut[3]. Après la faute, il fut maudit : « Tu seras maudit entre tout le bétail et entre tous les animaux des champs, tu marcheras sur ton ventre, et tu mangeras de la poussière tous les jours de ta vie[4]. » Bien que le

serpent ne consomme pas de la poussière, mais des animaux, et qu'il perçoive les odeurs, il ne sent pas les « goûts » de la nourriture. Les juifs pécheurs, séduits par les calomnies du Satan, ne décelèrent pas non plus les merveilleux goûts de la manne.

Les gens se laissent plus facilement séduire par un manipulateur qui se présente comme un individu supérieur – que par quelqu'un qui rampe par terre. Les juifs sollicitèrent alors Moché d'éloigner d'eux le malheur en le désignant comme « le serpent » du Paradis, au singulier. Moché le plaça sur une perche pour leur faire comprendre que c'est sa « hauteur » qui est dangereuse. Dès qu'il rampe par terre, sa dangerosité est moindre. Les menteurs qui « goûtent » des goûts différents « assaisonnent leurs plats » – leurs mensonges – pour tromper. Ne sentant plus des goûts différents sur leur langue, leur vocabulaire ainsi que leur éloquence s'appauvrissent.

Les juifs ne devaient pas regarder le serpent en particulier, mais lever les yeux vers la hauteur, vers D.ieu, pour Le prier : « De contempler un serpent, peut-il tuer ou rendre la vie ! ? Mais, quand les juifs regardaient vers le Haut et soumettaient leurs cœurs à leur Père dans les Cieux ils guérissaient ; sinon, ils périssaient »[5]. Le serpent, le Satan, n'est en vérité qu'une toute petite et pauvre créature méprisante qui rampe, et qui n'a aucun goût. Mais, il se donne de l'importance, et il se met sur un ness, une perche, un mât, pour apparaître comme un ogre. Il ne fait que bluffer pour impressionner, en se servant d'un support qui n'est pas à lui, et en faisant croire qu'il est un être « miraculeux ». Dès que les gens se rendent compte de ses fanfaronnades et de sa vantardise, il ne peut plus les éblouir.

[1] Bamidbar 21,7-9. [2] Voir Rachi. [3] Béréchit Rabba 19,1. [4] Béréchit 3,14. [5] Roch Hachana 29a ; Rachi.

Rav Yehiel Brand

La Question

Dans le paracha de la semaine nous est raconté l'épisode où, suite à la plainte des enfants d'Israël assoiffés, Moché frappa deux fois contre le rocher auquel il aurait dû juste parler.

Suite à cela, Hachem informe Moché qu'à cause de cet écart, celui-ci n'entrera pas en Erets Israël.

Cependant, nous pouvons nous interroger sur le lien existant entre la faute de Moché et la sanction qu'il se voit infliger.

Nos sages expliquent que la raison pour laquelle Moché frappa le rocher plutôt que de lui parler résultait du raisonnement suivant : il se dit : « Si le rocher qui n'a ni âme ni conscience se plie aux injonctions divines émises par une simple parole, cela constituera un élément accusateur important contre le peuple d'Israël qui, lui, n'écoute pas continuellement la parole divine mais a parfois besoin de coups ». Ainsi, en faisant réagir le rocher par un coup, cela protégera Israël de l'élément de

comparaison.

Toutefois, il est connu que selon la kabala, Moché est marqué du sceau de l'attribut d'éternité (netsah).

Ainsi, si celui-ci avait fait entrer Israël sur sa terre et avait construit le Beth Hamikdash, ces accomplissements auraient été définitifs sans possibilité d'exil ou de destruction.

Or, nos sages nous enseignent que lorsque Hachem détruisit le Temple, Il décida de faire tomber Son courroux sur des bois et des pierres afin d'empêcher que celui-ci ne s'abatte sur Ses enfants Israël.

Dès lors, nous pouvons extrapoler que si Moché était effectivement entré en terre d'Israël, le mode d'expiation que furent la destruction du Temple et l'exil n'aurait pas pu être mis en œuvre.

Ainsi, Hachem fait comprendre à Moché : afin de protéger le peuple d'Israël, tu as décidé de frapper la pierre, pour cela tu ne les feras pas entrer en terre d'Israël afin que Je puisse également frapper la pierre dans le but de les protéger.

G.N.

Ce feuillet est offert Leilouy Nichmat Tita Suzette bat Emma lebeth Uzan

Chabbat
'Houkat

7 Tamouz 5784
13 Juillet 2024

Ville	Entrée *	Sortie
Jérusalem	19 : 06	20 : 28
Paris	21 : 33	22 : 54
Marseille	21 : 00	22 : 10
Lyon	21 : 11	22 : 25
Strasbourg	21 : 10	22 : 30

* Vérifier l'heure d'entrée de Chabbat dans votre communauté

N° 395

Pour aller plus loin...

1) Selon le Baal Hatourim, la Torah juxtapose la fin de la Sidra de Kora'h (18-32) parlant de la Térouma, en ces termes : « Baharimekhème ète 'helbo miménou », au début de 'Houkate où il est dit (19-2) : « Zote 'houkate hatorah ». Cette juxtaposition fait selon lui allusion au message suivant : « lo nitna Torah éla léoklei hamane ! ». Comment pourrait-on saisir ces paroles du Baal Hatourim ?

2) À quel Minhag fait allusion la Torah, en juxtaposant la fin du verset 1 du chapitre 20 déclarant : « Vatamote chame Myriam, vatikavère chame », au début du verset 2 du chapitre 20 déclarant : « vélo haya mayime laéda » ?

3) Le traité Bérakhot (40) enseigne qu'il est interdit à l'homme de manger avant sa bête. Où trouvons-nous dans notre Sidra une allusion au fait qu'on a le droit de boire avant son animal ?

4) Au sujet de l'expression : « Yaane lo héèmanetème bi léhakhichéni léèinei béné Israël » (20-12), Rachi explique que Moché fut puni pour avoir frappé le rocher. Or, dans le traité Sanhédrine (101), Rachi explique que Moché fut sanctionné du fait qu'il appela les béné Israël : « Rebelles » (comme il est dit : « Ecoutez moi, ô rebelles ! » : « Chime'ou na hamorim ! », 20-10). Comment saisir cette apparente contradiction ?

5) Il est écrit d'une part (21-6) : « Vayechala'h Hachem baame ète hané'hachim », et d'autre part (21-7) : « Véyassère méalénou ète hana'hach ». Pour quelle raison la Torah alterne d'une part le singulier (hana'hach), et d'autre part le pluriel (hané'hachim), lorsqu'elle parle de l'envoi des serpents qui mordirent les béné Israël pour leur péché de « Lachone Hara » qu'ils perpétrèrent contre la manne ?

6) Il est écrit (21-29) : « Oye lékha Moav avadta ame kémoach ». A quoi fait référence le nom de Kémoch ?

Yaacov Guetta

Que notre étude soit une source de réussite pour nos soldats et une protection pour tout le klal Israël

A) Peut-on faire le Kidouch à priori sur du jus de raisin ou du Vin Mévouchal/sucré?

La Guemara (Baba Batra 97a) nous enseigne que l'on peut réciter le Kidouch uniquement sur un vin apte pour le Nissoukh. Cependant, un vin apte à posteriori pour la libation reste Caché pour le Kidouch même à priori. À titre d'exemple, le vin du pressoir qui n'a pas passé 40 jours est apte pour le Kidouch alors que pour l'autel, il n'est valable qu'à posteriori.

C'est pourquoi, il sera autorisé de faire Kidouch sur du jus de raisin (non concentré) même à priori. Cependant, il restera préférable de réciter le Kidouch sur du vin [Michna Beroura 272,5 ; Or Letsion 15,4].

Concernant un vin/jus de raisin Mévouchal, les Guéonim écrivent que l'on ne peut pas réciter le kidouch dessus, car le fait de l'avoir cuit lui fait perdre son importance et le rend inapte pour le Mizbéa'h (Mena'hote 8,6), et donc inapte aussi pour le Kidouch. Concernant le vin sucré, on retrouve 2 avis (Voir Rambam 29,14 avec Maguid Michné). Toutefois, la plupart des Richonim autorisent de réciter le Kidouch sur un vin Mévouchal.

En effet, il y a lieu de distinguer les lois de Nissoukh Hayayine où il s'agit d'un décret de la Torah qu'il faut un vin non transformé, avec les lois du Kidouch où c'est seulement un vin non honorable qui serait inapte (ex : vin à mauvaise odeur, ou découvert au point que le goût en soit détérioré), ce qui n'est pas le cas du vin mévouchal/sucré. **En pratique, le Ch. Aroukh 272,8 retient l'avis majoritaire, et ainsi est la coutume. Il restera recommandé à priori de rechercher un vin non Mévouchal (au moins pour le Kidouch de vendredi soir)[Yishak Yeranene 3,10 ; Or Letsion 20,18. Voir Rama qui écrit que la coutume Ashkénaze est de donner priorité au vin que l'on préfère].**

B) Peut-on faire Kidouch à priori sur du vin blanc ?

Selon certains, le vin blanc est autorisé Lekhathila pour le Kidouch [Rachbam ; Rif ; Rambam ; Roch (selon Beth Yossef 272,4). Voir aussi le Ritba au nom du Yérouchalmi que prendre du vin rouge serait simplement un Hidour Mitsva. Et il ressort du Ch.A 472,11 que ce Hidour concerne principalement les 4 verres de Pessah (Halakha Broua, Berour 24)].

D'autres sont d'avis qu'il est inapte pour le Kidouch [Ramban ; Ran]. Il est à noter que plusieurs écrivent que cela ne concerne qu'un vin très blanc (chose non fréquente de nos jours)[Tossefot au nom de Ri ; Eliya Raba ot 8].

En pratique, le Ch.Aroukh (272,4) rapporte l'avis majoritaire en tant qu'avis principal puis celui du Ramban, et conclut que la coutume est comme le 1^{er} avis. C'est pourquoi, on pourra faire le Kidouch à priori sur du vin blanc, et à fortiori sur notre vin blanc qui semble bien différent de celui dont lequel parle la Guemara [Halakha Broua 272,19, Berour 24].

Pour conclure, voici l'ordre de priorité:

-Vin (rouge/rosé/blanc) non Mévouchal (et non sucré)

-Jus de raisin 100% et non Mévouchal (chose très rare)

-Vin (rouge/rosé/blanc) Mévouchal/sucré.

-Jus de raisin Mévouchal .

David Cohen

Jeu de mots :

Avec l'aide d'Hachem, on sera éclairé.

Devinettes

- 1) A partir de combien de poils non-roux la vache rousse n'est-elle plus valable ? (Rachi, 19-2)
- 2) Quelles sont les personnes impures qui doivent résider même en dehors du Ma'hané Leviya ? (Rachi, 19-7)
- 3) Les eaux de la vache rousse sont appelées, dans la paracha, "mé nida". Que cela signifie-t-il ? (Rachi, 19-9)
- 4) La Torah qualifie la vache rousse de «'hatate ». Pourquoi ? Ce n'est pas un Korban 'hatate ! (Rachi, 19-9)
- 5) Quelle quantité de sang sortant d'un mort, impurifie comme le mort lui-même ? (Rachi, 19-13)

Réponses aux questions

1) Voici la kavana du Baal Hatourim : «Baharimékème ète 'helbo », autrement dit : « Dès que vous aurez retiré (prélevé : « Baharimekhème ») la guématria du mot « 'helbo » (46) du terme « miménou » (136), il vous restera la guématria du mot « manne » (90), cette nourriture céleste qui fut donnée par Hachem aux Béné Israël, afin « de préparer ces derniers à être aptes à recevoir la Torah ! » : « lo nitna Torah éla léokhlé hamane ! ». (Vayakhel Moché)

2) Il est rapporté dans le Choul'han Aroukh (Yoré Déa, Siman 339) le Minhag de déverser (« de se débarrasser de ») toutes les eaux contenues dans tous les kélím présents dans le quartier (le voisinage) où quelq'un vient de décéder. Et le « Chakh » (le Sifteï Cohen) d'expliquer ce Minhag de manière logique: « A l'instar de l'eau quittant le kéli qui la contient (lorsqu'on la déverse), ainsi en est-il de même « kavyakhol » de la Néchama se séparant du corps d'une personne (au moment où cette dernière décède). Cette coutume a été adoptée dans certains endroits, afin d'éviter d'exprimer de manière directe et brutale (et de communiquer ainsi oralement aux autres) le décès d'un des membres du quartier. « Remez vésimane Ladavar » (allusion à ce Minhag) : La juxtaposition de l'expression : « Vatamote chame Myriam... », à l'expression : « Vélo haya mayime laéda... ». (Miguinezénou Haatik)

3) Car il est d'abord écrit (20-5) : «Véhichkita ète haéda » (et tu feras boire l'assemblée), et seulement après : « véète

béirame » (et leurs bêtes). (Sefer 'Hassidim de Rabbi Yéhoua Hé'hassid)

4) En vérité, Moché fut bien puni pour avoir frappé le rocher ; cependant, s'il avait été « maavir al midotav », et avait donc pardonné au peuple qui lui avait cherché querelle (en se plaignant du manque d'eau), Hachem lui aurait pardonné son péché (ainsi que celui du peuple). Or, du fait qu'il les appela « rebelles », et ne leur pardonna pas leur faute, il fut lui aussi sanctionné pour son péché (d'avoir frappé le rocher au lieu de lui parler). (Maharcha)

5) Au départ, Hachem envoya une femelle serpent (d'où l'emploi du singulier : hana'hach) pour frapper les béné Israël. Celle-ci mit bas à de « très nombreux serpents » (d'où l'emploi du pluriel : « hané'hachim »), qui attaquèrent mortellement beaucoup de béné Israël. (Bamidbar Rabba, Paracha 19, Siman 23, selon le Pirouch du Maharzou Béchitate Rabbi Akiva)

6) a) Comme le rapporte Rachi, Kémoch est le nom d'une divinité Moavite, plus exactement, c'est une grosse pierre noire ayant l'apparence d'une femme noire, autour de laquelle les moavim se rassemblaient et se prosternaient. («Atéret Zékénim» Miotsar Raboteinou Baalei Hatossefot, p.123)

b) Cette pierre se trouve aujourd'hui à la Mecque (en Arabie Saoudite), et attire chaque année autour d'elle des milliers de musulmans (se prosternant à elle lors de leur pèlerinage). (Midrach Léka'h Tov appelé Psikéta Zoutrata)

Réponses n°394 Kora'h

Enigme 1 : A quel moment est-il assour pour les adultes de manger du 'Hametz à part à Pessah ? Lors des jours de jeûne.

Rébus : Cîme / Mou / Allez / Haine / Quête / Or / Ette

Enigme 2 : Je suis vieux comme le monde mais toujours dans le présent. Qui suis-je ? Le temps.

Enigmes

Enigme 1 : Que doit faire une personne qui a mal à la tête, pour faire passer ce mal selon la Guemara ?



Enigme 2 : Un professeur compte ses élèves le jour de la rentrée des classes. Il se fait la réflexion suivante : je suis sûr qu'au moins six élèves sont nés le même jour de la semaine, mais je ne suis pas certain qu'il y en ait quatre qui soient nés le même mois. Combien y a-t-il d'élèves dans la classe ?

A La Rencontre De Nos Sages

Rabbenou Nissim Gerondi : le Ran

Né en 1310 à Barcelone (Espagne), Rabbenou Nissim ben Réouven de Gérone, ou Rabbenou Nissim Gerondi ou encore en abrégé, le Ran, était un imminent talmudiste et possek, et l'une des dernières grandes figures du judaïsme ibérique. Bien qu'il se réfère parfois à "Morenou" Rav Perez, il aurait principalement reçu l'enseignement de son père, Réouven ben Nissim, dont il cite une opinion dans son commentaire sur le Rif. Le Ran était à la fois un médecin et un astronome réputé mais aussi l'un des plus grands poskim de son temps, si ce n'est le plus grand. Il était hautement reconnu même parmi les non-juifs et fut sollicité par des Juifs de toute la Diaspora (France, Italie, Afrique, ...), et même de Terre Sainte. Il reçut en effet plus de 1 000 questions, dont seules 77 ont été conservées. Elles montrent une méthode rationaliste dans l'approche de la

Halakha. Contrairement à son prédécesseur, le Ramban, le Ran n'eut jamais d'affinité pour le mysticisme.

Le Ran eut deux fils, 'Hisdaï et Réouven. Son disciple le plus proche, et le plus connu, fut Rabbi Yits'hak ben Chechet, dit le Rivash. C'est par ce dernier que nous connaissons justement la plupart des détails biographiques sur son maître, lesquels sont parsemés dans ses responsa.

Homme intègre et engagé, le Ran fit partie des rédacteurs et signataires d'un traité demandant au roi d'Aragon et comte de Barcelone sa protection, et de la délégation qui parut devant lui. Son caractère lui valut aussi de solides inimitiés avec les puissants, y compris parmi ses coreligionnaires, aucun n'hésitant à le calomnier devant le gouvernement.

Son indépendance d'esprit se marqua aussi vis-à-vis de ses prédécesseurs (Rachi, Rabbenou Tam, Rambam, Ramban, ...) dont il n'hésitait pas à se démarquer dans ses commentaires. Cependant, bien qu'il les réfutât souvent dans ses analyses, il s'alignait finalement sur leur avis dans ses

décisions pratiques.

Parmi ses œuvres, la plus connue est sans conteste le commentaire des Hilkhot du Rif qui constituait à l'époque la référence en matière de décision juridique. Le Ran en commenta une grande partie mais non la totalité, bien qu'elle lui soit attribuée. Il développe en détail le sujet lorsqu'il est important d'un point de vue pratique, mais avec brièveté sur ses aspects théoriques. Son commentaire est édité en marge des éditions classiques du Talmud, inséparable de celui du Rif. Le Ran rédigea également un commentaire sur le Talmud, également orienté vers la pratique plutôt que la théorie. Seuls des fragments ont été imprimés, le reste existe sous forme manuscrite ou a été perdu. Il rédigea également un ouvrage à teneur plus philosophique, contenant 12 Drashot, montrant une grande connaissance du Rambam et du Ibn Ezra.

Rabbenou Nissim ben Réouven de Gérone quitta ce monde depuis sa ville natale en 1376.

David Lasry

Birkat Mordekhai

Parler au rocher : l'enseignement qui fait jaillir l'eau

Dans la paracha (Bamidbar 20,8), Hachem demande à Moché et Aharon de parler au rocher afin d'en faire jaillir de l'eau, contrairement à une précédente occasion où il leur avait été ordonné de frapper le rocher (Chemot 17,6). Le Yalkout Chimoni (Bamidbar 763) interprète cette transition de l'action physique à la parole comme un symbole de l'évolution de l'enseignement et de la correction. Lorsque le rocher était jeune, il devait être frappé, mais plus tard, la parole suffit. Le Midrach conclut par une phrase énigmatique : "Enseigne-lui un chapitre, et l'eau jaillira du rocher."

Cette idée met en lumière la puissance des paroles de la Torah, capables de produire des miracles tels que faire jaillir de l'eau d'un rocher. Il est crucial de comprendre que l'étude d'un chapitre supplémentaire

de la Torah provoque un changement intérieur, suffisant, pour accomplir un miracle. Certaines personnes se méprennent en recherchant des bénédictions et des amulettes, du fait qu'elles ne saisissent pas le secret des prodiges dont elles bénéficient. Les véritables miracles proviennent uniquement de ceux à qui Hachem accorde son écoute.

La Guemara de Baba Metsia (85a) explique que celui qui enseigne la Torah au fils de l'ignorant peut même annuler des décrets divins. En effet, la Torah possède le pouvoir de modifier les lois naturelles et d'influencer le ciel et la terre.

Parler au rocher et réciter un passage de la Torah illustrent la force de la parole divine et de l'étude de la Torah pour réaliser des transformations dans le monde naturel et annuler des décrets divins.

Ainsi, l'Homme comprend mieux désormais, la nécessité d'étudier un chapitre avant de pouvoir espérer accomplir un miracle tel que faire sortir de l'eau du rocher.

Yonathan Haik

Léilouy nichmat Malka Sultana Taïta bat Florence Myriam Simha

La Paracha en Résumé

- La Paracha nous délivre refusèrent et les Béné les lois de la vache rousse. Israël atterrirent sur le haut de la montagne.
 - Aharon y mourut à son tour. Tout le peuple le pleura durant 30 jours.
 - Le Kénaani leur déclara la guerre, que les Béné Israël vainquirent.
 - Sur la route, ils se plaignirent une nouvelle fois de l'eau, Hachem envoya alors des serpents qui tuaient les plaignants. Moché fit un serpent en cuivre et celui qui le regardait, guérissait.
 - Les Béné Israël se déplacèrent encore à plusieurs reprises et remportèrent toutes leurs guerres, jusqu'à ce qu'ils eussent atteint la plaine de Moav.
- L'eau de source mélangée aux cendres de la vache (en y ajoutant quelques autres éléments) permettait la purification de l'homme.
- Myriam mourut, son puits cessa de donner de l'eau. Le peuple se plaignit une nouvelle fois.
- Hachem demanda à Moché de prendre un bâton et de parler au rocher ; Moché le frappa deux fois, l'eau en coula à flots. Hachem réprimanda Moché.
- Les Béné Israël envoyèrent des hommes rencontrer les dirigeants de Edom afin qu'ils les laissent traverser leur territoire pour rejoindre Israël. Ils

De La Torah Aux Prophètes

La Paracha de cette semaine fait, historiquement parlant, un bond en avant de plusieurs décennies: nous approchons désormais du terme des quarante années d'errance dans le désert consécutives à la sortie d'Egypte. Myriam puis Aharon meurent, laissant Moché seul à la tête du peuple. Et bien que celui-ci perde dans cette

Paracha son droit d'entrer en Terre sainte (suite à l'épisode du rocher qu'il frappa au lieu de lui parler pour avoir de l'eau), il fera tout ce qui est en son pouvoir pour que ses frères puissent y accéder. Il envoya ainsi un message de paix à Sihon, roi Emori dont le territoire jouxtait celui de la Terre promise. Il lui demanda s'il pouvait traverser son domaine. Mais non seulement

celui-ci refusa, mais il engagea également les hostilités.

La Haftara va donc nous rapporter un fait similaire, se déroulant plus de trois cents ans après la conquête de la Terre sainte : le Juge Yiftah, après avoir tenté lui aussi une approche diplomatique, va être obligé de guerroyer avec les Emoris.

Rébus



La Force d'une parabole

Léilouy Nichmat Mikhael Its'hak ben Yaakov

Il est question dans notre paracha de la guerre que les bné Israël s'apprennent à faire contre Si'hon et la ville de 'Hechbone. Les Sages nous enseignent qu'il y a ici, au-delà du récit, une autre source d'enseignement. "Ainsi diront les mochlim (ceux qui maîtrisent les effets du mauvais penchant), faisons le bilan de nos actions en soupesant le bénéfice d'une mitsva malgré ce qu'elle peut coûter ponctuellement, ainsi que le coût réel d'une avéra face à son plaisir éphémère. En calculant ainsi, vous serez heureux dans ce monde et dans l'autre." (Baba batra 78)

Les Sages nous invitent ici à regarder nos actions et leurs conséquences avec du recul pour les aborder de

manière globale plutôt que de manière isolée.

Le Darké Moussar l'illustre par une parabole.

Un roi envoya un jour un de ses ministres pour une mission. Mais il lui demanda de ne faire ni affaire ni pari avec qui que ce soit en chemin. Le ministre accepta bien sûr la mission ainsi que ses conditions. Seulement, en route, il croisa un homme qui lui dit : "Je te connais et je sais que tes habits dissimulent la bosse que tu as." Notre ministre lui affirme fermement ne pas être bossu mais ne parvient pas à le convaincre. L'homme lui propose alors de vérifier et que s'il se trompe il est prêt à lui donner 100 000 pièces. Le ministre, sûr de sa victoire, se dépêche de retirer son vêtement pour prouver que l'affirmation était fausse et empoche immédiatement les 100 000 pièces. A son retour, fier de sa réussite, il s'empresse

d'en faire part au roi et présente l'argent qu'il a fait gagner au royaume. Mais le roi s'emporte alors et lui rappelle sa mise en garde contre toute occasion de pari. Il lui explique qu'en fait, cet homme avait parié avec lui qu'il réussirait à faire déshabiller un de ses ministres en pleine rue. Le roi avait misé 1000 000 de pièces qu'il n'y parviendrait pas. "Ton gain apparent de 100 000 pièces cache en réalité une perte colossale".

Faire une mitsva ne signifie pas automatiquement que l'on fait ce qu'il faut. Parfois, la mitsva est au détriment de quelqu'un d'autre ou d'une autre mission plus importante. C'est donc en se demandant ce que Hachem attend de nous à ce moment-là que l'on peut espérer faire le bon choix.

Jérémy Uzan



La Question de Rav Zilberstein

Léilouy Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Cette semaine, différemment de toutes les autres, nous allons commencer notre rubrique par une Halakha écrite par le Rav Yehouda 'Hassid (1140-1217 environ). Il enseigne dans son livre (qui sont des recommandations assez mystiques que pas tout le monde n'a acceptées en tant qu'Halakha) de ne pas condamner une porte ou une fenêtre mais plutôt d'y laisser un petit trou. La raison à cela, il l'explique par le fait que les Chédim (sorte de créatures dangereuses mi-hommes mi-démons) les traversent habituellement et si on ne leur laisse pas un petit passage, ils risquent de causer du tort aux habitants de la maison. Après cela, nous pouvons vous raconter l'histoire d'Emmanuel qui met sa maison en location. Itshak qui est un honorable juif, recherche quant à lui un logement pour sa famille. Dès la première visite, lui et sa femme tombent sous le charme de la maison et décident immédiatement de signer le contrat. Mais voilà que seulement quelques jours après leur installation, Itshak rencontre un voisin qui discute avec lui et celui-ci lui raconte qu'Emmanuel vient de refaire toute la maison. Évidemment, il s'en doutait bien mais lorsque ce voisin lui apprend que seulement quelques mois auparavant, la maison détenait beaucoup plus de fenêtres et que pour gagner de l'espace, Emmanuel a décidé de les condamner. Les personnes de son entourage le lui ont fait la remarque qu'il n'était pas bien de faire cela mais Emmanuel n'en a pas tenu compte disant qu'il ne croyait pas à toutes ces choses. Itshak, lui qui fait très attention aux recommandations de Rav Yehouda 'Hassid, est très stressé en apprenant cela. Le jour-même, il décide d'appeler Emmanuel et lui explique que le contrat de location est caduc. Mais celui-ci ne se laisse pas faire et lui répond que s'il trouve le moindre défaut dans sa maison, il acceptera volontiers l'annulation, mais autrement, il ne voit pas de quel droit il pourrait se rétracter pour des croyances qui n'ont pas lieu d'être d'après lui. Il ajoute même qu'il n'acceptera pas que son locataire lui fasse des trous dans ses nouveaux murs. Quel est le Din ?

Le Choul'han Aroukh (H" M 232,11) nous enseigne que celui qui vend à son ami un objet interdit par la loi juive, la vente sera caduque, cela même s'il n'est interdit que par les 'Hakhamim ou par une simple 'Houmra, l'acheteur pourra arguer qu'il veut être scrupuleux et annuler la vente. On pourrait donc penser qu'Itshak puisse annuler son contrat. Mais une nouvelle fois, heureusement que le Rav Zilberstein est là pour nous remettre sur le droit chemin. Il explique que bien qu'évidemment il y a lieu de faire attention aux recommandations du Rav Yehouda 'Hassid, cependant dans notre cas où on parle d'un a posteriori, il y a lieu de ne pas en tenir rigueur, cela d'après beaucoup de décisionnaires qui nous enseignent que les dangers du mauvais esprit se sont beaucoup amoindris dans nos générations. Le Bekhor Chor ajoute même que toutes les choses mystiques rapportées par la Guemara n'ont plus lieu d'être car les règles de la nature ont changé. Enfin, le responsa Yehouda Yaalé écrit que les derniers Amoraïm ont annulé la force des Chédim et il n'y a plus lieu de les craindre comme il semble ressortir de la Guemara Psa'him (112b). Le Rav ajoute qu'il est une règle d'or dans les contrats qu'on ira d'après les us et coutumes du pays, et que si cela ne s'appelle pas un défaut conséquent auprès des gens, on ne pourra donc annuler la vente. Or, le Rav nous apprend que de nos jours, la majorité des gens ne font guère attention à cette recommandation.

En conclusion, vu que la majorité des gens ne font plus attention à cet avertissement de Rav Yehouda Hassid, on ne pourra donc a posteriori annuler le contrat de location pour cette raison.

(Tirée du livre *Oupiryo Matok, Berechit, page 100*)

Haim Bellity

Comprendre Rachi

« Hachem dit à Moché et à Aharon : Puisque vous n'avez pas cru en Moi pour Me sanctifier aux yeux des bnei Israël... » (20/12)

Rachi écrit : « Car si vous aviez parlé au rocher et qu'il eut fait jaillir de l'eau, j'aurais été sanctifié aux yeux de la communauté qui se serait dit : Si ce rocher, qui ne parle, ni n'entend, ni n'a besoin de nourriture, exécute l'ordre de Hachem, à plus forte raison nous incombe-t-il de le faire. »

Il en ressort selon Rachi que ce qui est reproché à Moché c'est d'avoir frappé le rocher au lieu de lui avoir parlé.

Le Gour Arié et le Mizra'hi demandent : Dans paracha Béaalotékha (11/22), Rachi écrit que ce qui est reproché à Moché c'est d'avoir parlé durement aux bnei Israël en leur disant : "Écoutez donc les rebelles".

On pourrait proposer la réponse suivante :

Commençons par ramener comment les choses se sont passées selon Rachi : Après que Myriam soit Niftéret, le puits contenu dans le rocher spécifique (voir Na'halat Yaacov) a disparu et ce fameux rocher est parti s'installer parmi les autres rochers de telle manière qu'il était difficile de le reconnaître. Or, Hachem dit à Moché de parler précisément à ce fameux rocher. Ainsi, Moché et Aharon se mirent à la recherche de ce fameux rocher et là, les bnei Israël intervinrent et leur dirent : "Qu'importe quel rocher ! Faites-nous sortir de l'eau de n'importe quel rocher." Et là, Moché leur rétorqua : "Écoutez donc les rebelles. Est-ce que l'on peut faire sortir de l'eau d'un rocher sur lequel on n'a pas reçu l'ordre !" Ensuite, Moché et Aharon pensèrent avoir trouvé le bon rocher et se mirent à lui parler mais aucune goutte d'eau n'en sortit car en réalité, ce n'était pas le bon rocher mais eux l'ignoraient donc ils se dirent : "Peut-être faut-il le frapper comme cela s'était passé après la traversée de la mer rouge" (voir paracha Béchalakh). Moché leva son bâton et juste au moment de frapper, le bon rocher se présenta devant lui et du coup, il frappa le bon rocher, ce qui eut pour conséquence qu'il y eut des gouttes d'eau car c'était le bon rocher, mais que des gouttes car il fallait lui parler et non le frapper. Puis, il le frappa une deuxième fois et là sortit de l'eau abondante.

On pourrait se demander :

1. Pourquoi Moché s'est-il dit qu'il faille le frapper étant donné que Hachem lui avait dit explicitement de parler ? Il paraît plus logique de se dire que ce n'est pas le bon rocher ! ?

2. On a l'impression que Moché est piégé ! ? En effet, voilà que quand il parle, pensant que c'est le bon rocher, ce dernier ne vient pas se présenter à lui et juste quand Moché décide de frapper, le bon rocher se présente devant lui et donc à présent c'est inévitable que Moché frappe le bon rocher ! ?

À présent, on pourrait répondre ainsi : (tout ce qui va suivre concernant Moché, on en parle car la Torah en parle mais évidemment, ceci est à prendre à son niveau élevé, cosmique, qu'on ne peut même pas imaginer).

Constatant qu'après avoir parlé au rocher, il n'y eut pas une seule goutte d'eau, se présente à Moché Rabennou deux options : soit ce n'est pas le bon rocher, soit il faut le frapper. Et la décision de le frapper provient du fait qu'il ait dit juste avant "Écoutez les rebelles" car une personne qui s'énervé entre dans une dynamique de violence et la violence entraîne la violence : « Une avéra entraîne une avéra », une colère entraîne une seconde colère. Ainsi, cet "énervement", ce manque de sang-froid, cette violence verbale de "Écoutez les rebelles" a

entraîné le fait que Moché prenne la décision violente de frapper le rocher.

À ce moment, Hachem décide que Moché est disqualifié pour transmettre aux bnei Israël ce message et "piège" Moché en lui plaçant le bon rocher devant lui. Il en ressort donc que ce qui est reproché à Moché, c'est effectivement d'avoir frappé le rocher mais l'origine et la cause de cet acte proviennent du fait qu'il dit aux bnei Israël "Écoutez les rebelles".

Mais on pourrait finalement se demander : Pourquoi Hachem décide-t-il qu'à présent Moché est disqualifié et annule la transmission de cet enseignement ? Si Hachem n'avait pas mis le bon rocher devant Moché juste au moment où il allait frapper, Moché aurait frappé le mauvais rocher et il n'y aurait pas eu une goutte d'eau. Il aurait alors réalisé que ce n'est pas le bon rocher et se serait mis à la recherche du bon rocher et là il lui aurait parlé et il y aurait eu un kidouch Hachem et la transmission de cet enseignement ! ?

Car cet enseignement consiste à dire qu'il faille écouter et obéir juste par une parole mais ceci n'est vrai qu'à la condition que celui qui porte cette parole est rempli d'amour et de bienveillance.

Il y a deux manières de transmettre un enseignement et d'éduquer :

1ère manière : par des paroles dures et sans éprouver d'amour. À ce moment, l'élève ou l'enfant n'aura pas envie d'écouter, et pour pouvoir exercer son autorité, il n'y aura pas le choix que d'avoir recours à la violence et aux coups.

2ème manière : par des paroles douces et d'amour provenant d'une personne remplie sincèrement d'amour et de bienveillance.

Cette 2ème manière est un kidouch Hachem mais elle nécessite que l'enseignant soit plein d'amour sincère envers l'élève. Ainsi, il force le respect et l'autorité et l'élève aura envie d'écouter son enseignement et d'accomplir sa volonté.

Par conséquent, celui qui serait légitime d'enseigner cet enseignement doit être une personne remplie d'amour et de bienveillance et pour ce faire, Hachem demande à Moché de parler au rocher. Ainsi, Moché serait identifié à l'enseignant et les bnei Israël se seraient identifiés au rocher et auraient dit : "Si déjà le rocher écoute juste par une parole, à plus forte raison nous-mêmes." Mais dès lors que Moché adresse des paroles dures "Écoutez les rebelles", cela entraîne le fait qu'il décide de frapper le rocher. Là, Hachem décide que Moché s'est disqualifié pour porter cet enseignement qui repose sur le fait qu'il faut obéir à une parole, mais également que celui qui l'a prononcée soit rempli d'amour, de bienveillance et de paroles douces, alors Hachem "piège" Moché et lui présente le bon rocher juste au moment de frapper.

« Celui dont son bâton manque déteste son fils », c'est-à-dire le bâton doit être présent car il faut que les enfants aient une crainte mais il n'est pas dit d'utiliser le bâton, à l'image de Moché où Hachem lui dit de prendre son bâton mais de parler au rocher. Ainsi, il est question de placer un cadre de crainte juste par la présence visible du bâton et dans ce cadre n'utiliser que des paroles douces, des regards bienveillants et d'être rempli d'amour débordant.

C'est un grand kidouch Hachem que d'exercer son autorité non pas par les coups mais par des paroles, non pas par des paroles dures mais par des paroles douces, d'être rempli de bienveillance et d'amour débordant qui se déversent sur les autres. Ainsi, les élèves et les enfants, se sentant aimés et appréciés n'auront qu'un désir, celui d'accomplir la volonté de celui qui les aime tellement.

Mordekhai Zerbib